



Appel de candidatures pour le conseil d'administration de 2023 de Patinage Canada

Expéditrice : Brenda Hart, présidente du Comité de recrutement et de développement

Date : 20 janvier 2023

Aimeriez-vous faire partie d'un conseil dynamique, engagé et axé sur les politiques de l'un des principaux organismes nationaux de sport au monde? Patinage Canada, l'organisme national de sport pour le patinage artistique et le patinage synchronisé au Canada, invite les personnes intéressées à mettre leurs compétences, leur expérience et leur passion au service de son conseil d'administration.

Patinage Canada s'engage à lutter contre le racisme et à promouvoir l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité auprès de tous ses membres et dans les programmes et à faire fonction de chef de file, en tant qu'organisation travaillant au changement positif dans le sport.

Patinage Canada est une organisation communautaire, menant au sport d'élite, qui compte plus de 180 000 adhérents dans plus de 1 000 clubs et écoles de patinage membres de dix sections régionales, 10 000 bénévoles qui l'appuient et 5 500 entraîneurs professionnels qualifiés.

Le Comité de recrutement et de développement (CRD) cherche des personnes qui désirent se porter candidates aux élections du conseil d'administration de Patinage Canada. Composé d'un président ou d'une présidente et d'un maximum de douze administrateurs, le conseil est responsable devant les membres de l'organisation de la gouvernance générale, de l'établissement de l'orientation, de la planification stratégique, du suivi et de l'évaluation. Les élections auront lieu à l'assemblée générale annuelle (AGA) de 2023, qui se déroulera le 27 mai 2023, au moyen d'une plateforme virtuelle.

Les membres du conseil d'administration de Patinage Canada ne sont pas rémunérés, étant donné que Patinage Canada est un organisme sans but lucratif. Toutefois, les dépenses raisonnables encourues dans l'exercice de leurs fonctions pour Patinage Canada seront remboursées.

Les postes au conseil de Patinage Canada, pour lesquels des élections auront lieu, à l'AGA de 2023, sont les suivants :

- administrateur régional / administratrice régionale pour l'Ontario – mandat de 2 ans;
- administrateur régional / administratrice régionale pour l'Atlantique – mandat de 2 ans;
- administrateur non désigné / administratrice non désignée – mandat de 2 ans;
- administrateur non désigné / administratrice non désignée – mandat de 2 ans;
- administrateur non désigné / administratrice non désignée – mandat de 2 ans.

Les personnes ayant des compétences, de l'expérience et du temps disponible pour appuyer le travail du conseil d'administration engagé et axé sur les politiques de Patinage Canada, dans les domaines pertinents de gouvernance des organismes sans but lucratif, sont encouragées à soumettre une demande. Ces compétences comprennent, sans toutefois s'y limiter, la collecte de fonds, la commandite, l'établissement de partenariats, la

stratégie numérique, le marketing, les finances et la comptabilité, l'engagement communautaire, l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité.

Le CRD a pour rôle de s'assurer qu'il y aura une liste complète de candidats qualifiés aux élections lors de l'AGA. Le CRD examinera les compétences des candidats relativement aux exigences établies en matière de compétences, que requiert le conseil d'administration. Il recommandera ceux qui satisfont à ces exigences d'admissibilité et soumettra leurs noms en vue des élections.

Critères d'admissibilité pour les administrateurs (tel qu'ils sont définis dans les règlements administratifs de Patinage Canada) - En vue de la prise en considération de sa candidature, une personne intéressée à se présenter aux élections pour un poste d'administrateur régional ou d'administrateur non désigné doit respecter les critères d'admissibilité suivants :

- être un adhérent ou un entraîneur en règle de Patinage Canada;
- être âgé de 18 ans ou plus;
- être habilité par la loi à s'engager par contrat;
- ne pas avoir été déclaré incapable par un tribunal au Canada ou dans un autre pays;
- ne pas être actuellement en situation de faillite.

Critères supplémentaires pour les administrateurs régionaux - En vue de la prise en considération de sa candidature dans la catégorie des administrateurs régionaux, une personne doit compter une expérience récente et importante au niveau du conseil d'administration de la section ou du club. À ces fins :

- récente signifie au cours des trois dernières années;
- une expérience importante est définie comme étant un engagement dans un certain nombre d'aspects au niveau des comités ou du conseil d'administration du club ou de la section, comme les programmes de patinage, le développement des clubs, le marketing et les commandites, ainsi que le développement des entraîneurs et des officiels.

Une page Web a été créée relativement à [l'élection du conseil d'administration de 2023](#) pour les candidats éventuels, afin de leur donner un aperçu :

- de la structure de gouvernance de Patinage Canada;
- du rôle et des attentes des administrateurs;
- des exigences en matière de compétences pour le conseil d'administration de Patinage Canada;
- des descriptions des postes d'administrateurs du conseil d'administration et de présidents de comités de Patinage Canada.

Étapes de la demande

Les personnes intéressées sont tenues de soumettre ou de fournir ce qui suit.

1. **Inscription à Patinage Canada** - Les candidats doivent être inscrits auprès de Patinage Canada (c.-à-d. par l'entremise d'un club ou d'une école de patinage de Patinage Canada) pour la saison 2022-2023, soit en tant qu'entraîneur/entraîneuse ou d'adhérent/adhérente en règle de Patinage Canada.
2. **Avis donné à la direction des sections** - tous les candidats doivent informer leur section de leur intention de se présenter aux élections du conseil d'administration de Patinage Canada.

- a. Un formulaire de déclaration de reconnaissance et d'acceptation doit être rempli et reçu du président ou de la présidente de la section du candidat et d'un autre membre du conseil d'administration de la section. Les déclarations de reconnaissance et d'acceptation doivent être soumises directement à Jeff Partrick, à jpartrick@skatecanada.ca (formulaire de déclaration affiché sur la page Web des élections du conseil d'administration de 2023).
 - b. Les candidats peuvent se présenter aux élections dans plus d'une catégorie d'élection, s'ils répondent aux critères d'admissibilité connexes. Par conséquent, les déclarations de reconnaissance et d'acceptation devraient inclure toutes les catégories d'élection potentielles (postes au conseil d'administration), dans lesquelles les candidats comptent se présenter aux élections.
3. [Formulaire de demande en ligne](#) pour le **conseil d'administration de Patinage Canada**.
 4. **Photo (tête et épaules)** - cette photo doit être téléchargée durant le processus de demande en ligne.
 5. **Trois lettres de recommandation**
 - a. Les candidats qui ne sont pas actuellement membres du conseil d'administration de Patinage Canada sont tenus d'obtenir trois lettres de recommandation (rédigées au cours des douze derniers mois), à l'appui de leur demande, et de les soumettre directement à Jeff Partrick, à jpartrick@skatecanada.ca.
 - b. Au moins une des lettres de recommandation doit provenir d'un membre de Patinage Canada (c.-à-d. d'un club de patinage, d'une école de patinage ou d'un entraîneur de Patinage Canada) ou d'un adhérent ou d'une adhérente adulte de Patinage Canada.
 6. **Formulaire de confirmation à agir en tant qu'administrateur/administratrice de Patinage Canada** - tous les candidats sont tenus de signer le formulaire de « confirmation pour agir en tant qu'administrateur/administratrice de Patinage Canada » et de soumettre ce formulaire signé directement à Jeff Partrick, à jpartrick@skatecanada.ca (formulaire affiché sur la page Web des élections du conseil d'administration de 2023);

Toutes les parties de la demande, y compris la photo (tête et épaules), les lettres de recommandation, le formulaire signé de confirmation à agir en tant qu'administrateur/administratrice de Patinage Canada et la déclaration de reconnaissance et d'acceptation doivent être soumis d'ici le 13 mars 2023.

Rapport des mises en candidature de 2023 de Patinage Canada : le contenu de la demande et la photo des candidats qui respectent les critères d'admissibilité seront publiés dans le rapport en ligne des mises en candidature de 2023 de Patinage Canada et dans les médias sociaux de Patinage Canada, que pourront consulter tous les adhérents, membres et entraîneurs de Patinage Canada, ainsi que le grand public.

Veillez noter : le nombre de voix pour chaque candidat/candidate ne sera pas annoncé après les élections à l'AGA. Le président ou la présidente (président/présidente de l'AGA) s'occupera de toute demande de résultats détaillés, au cas par cas.

Le CRD remercie toutes les personnes intéressées à servir au conseil d'administration de Patinage Canada et les invite à poser toute question ou à amorcer une discussion sur tout aspect du processus de mise en candidature.

Brenda Hart

Brenda Hart, présidente du Comité de recrutement et de développement